



MUNICIPALITE DE SALVAN

ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 03.12.2018

PROCES-VERBAL

En date du 6 novembre 2018, par affichage public dans les différents villages de la commune, sur le site internet ainsi que par l'envoi du journal communal, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 4 décembre 2018. L'Assemblée bourgeoisiale a eu lieu à 19h30 au complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil bourgeoisial sont présents, sauf Mme Ingrid Berner (excusée). L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée bourgeoisiale et salue les participants au nom du Conseil bourgeoisial, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Ordre du jour de l'Assemblée bourgeoisiale :

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Budget de la Bourgeoisie 2019 et planification financière 2020-2022
- 4) Approbation du budget de la Bourgeoisie 2019
- 5) Divers

Aucune modification n'a été requise dans les délais légaux.

Point 1 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 04.06.2018 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour :

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Philippe Gavin et Laurent Revaz.

Point 3 de l'ordre du jour :

Il est fait lecture du message introductif concernant la Bourgeoisie.

Il est fait lecture des comptes (voir chiffres ci-après).

A noter que le budget 2019 n'a subi aucune modification par rapport à celui de 2018.

Remarques accompagnant la lecture du budget :

| <i>Catégorie de compte</i> | <i>Remarque</i> |
|-----------------------------|--|
| 029 Administration générale | En 2017, des actes notariés avaient été passés |
| 800 Agriculture | En charges, il s'agit d'assurances et en produits les locations d'alpages |
| 942.427.00 Exploit carrière | Nous avons été prudents, au vue de l'exploitation actuelle, le montant final sera supérieur aux attentes |
| 940 Gérance | En produits, il s'agit des intérêts versés par la Commune pour le prêt de 2 millions |

A noter que nous continuerons à opérer un amortissement maximum pour que le résultat soit au point mort (à 0). Il n'y a donc ni perte ni bénéfice prévu. Des investissements sont prévus seulement en 2019 : CHF 10'000.- pour la route d'Emaney et CHF 30'000.- pour la route de la Creusaz.

Point 4 de l'ordre du jour :

Vote : Il est demandé à l'Assemblée de valider le budget 2019 tel que présenté.

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est approuvé à l'unanimité

Point 5 de l'ordre du jour :

Dans les divers :

Ce point est traité lors de l'Assemblée Primaire Communale.

L'assemblée est levée à 20h00.

Le Président :
PIASENTA Florian

Le Secrétaire:
GILARDI Cédric

Salvan, le 3 décembre 2018